

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 AVRIL 2013

Convocations du 28/03/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Philippe LAGNIET

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 février 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2012. Puis, après s'être retiré, le Conseil municipal procède au vote sous la présidence de M. VERNAY, doyen de l'assemblée.

		<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>COMMUNE</u>	Excédent reporté	143 910.70 €	
	RECETTES	364 307.88 €	225 258.21 €
	Déficit reporté		2 261.86 €
	DEPENSES	286 644.27 €	159 072.59 €
	Excédent :	221 574.31 €	63 923.76 €
	Déficit :		
<u>EAU-ASSAINISSEMENT</u>	Excédent reporté	75 601.52 €	201 960.36 €
	RECETTES	111 571.80 €	54 840.35 €
	Déficit reporté		
	DEPENSES	68 128.70 €	69 100.51 €
	Excédent :	119 044.62 €	187 700.20 €
	Déficit :		

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Approbation des comptes de gestion du receveur en conformité avec les comptes administratifs.

AFFECTATION DU RESULTAT

Commune : 128 737.26 € au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) et 92 837.05 € au C/002 (excédent de fonctionnement reporté)

Eau-Assainissement : 47 258.01 € au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) et 71 786.61 € au C/002 (excédent de fonctionnement reporté)

IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX

Compte tenu du produit fiscal attendu et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Services Fiscaux, le Conseil municipal décide de n'appliquer aucune augmentation et de conserver des taux identiques à l'année 2012, à savoir :

TAUX 2013 VOTES

Taxe d'Habitation	8,81
Taxe Foncière (Bâti)	12,76
Taxe Foncière (Non Bâti)	44,25

BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil municipal, après délibération, vote les budgets primitifs 2013. Le budget général s'équilibre à la somme de 432 639.05 € en section de fonctionnement et de 349 007.64 € en section d'investissement. Le budget du service Eau-Assainissement s'équilibre à la somme de 172 786.61 € en section de fonctionnement et de 368 487.21 € en section d'investissement.

AVENANT SMACL :

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat d'assurance ALEASSUR « VAM », souscrit auprès de la SMACL, pour prendre en compte la résiliation du tracteur LANDINI et l'acquisition du tracteur RENAULT.

CONVENTION D'AIDE CCMP POUR UN URBANISME DURABLE :

Considérant que la Communauté de Communes des Monts du Pilat apporte une aide financière de 2 250 € à la commune du Bessat pour la mise en œuvre d'un urbanisme durable dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, le Conseil Municipal approuve la convention encadrant cette subvention et autorise le Maire à la signer.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- Vie locale - communication :

- Ecole : afin de préparer la rentrée scolaire de 2014, la commission propose de diffuser un courrier/questionnaire sur les modalités de mise en place des nouveaux rythmes scolaires en associant un appel aux compétences et bonnes volontés pour participer à l'animation des activités périscolaires. Compte tenu de l'échéance, le CM décide de différer un tel courrier pour se laisser le temps de la réflexion et de la consultation des acteurs du conseil d'école et des parents d'élèves.
- La commune a la possibilité d'acquérir 2 parcelles de terrain récemment déboisées afin de les transformer en prairie (en dessous de la route de Chabouret). Il est décidé avant toute délibération de se renseigner sur les coûts d'acquisition des terrains et surtout de leur remise à l'état de prairie.

DIVERS :

Ludobus : la convention ne sera pas renouvelée à l'échéance du 30 juin 2013, une délibération sera prévue à cet effet.

ERDF : proposition de conventions de partenariat entre ERDF et la municipalité sur 4 thèmes : la prévention des travaux, la contribution à la gestion de crise, la fourniture du plan des réseaux d'électricité dans le cadre du PLU et le renforcement de la proximité. Aucun coût pour la commune, le Conseil Municipal juge ce partenariat très intéressant et autorise le Maire à signer ces conventions.

Extinction de l'éclairage public : l'horaire proposé à une prochaine délibération est de 23h30 à 5h30.

Projet de voirie forestière (information) : entre la Barbanche et le Rôt, nécessitera une convention entre les communes de la Valla et du Bessat. Longueur de la voie = 10 km dont 9.5 km sur le Bessat. Coût estimé 468 000 € réparti au prorata des km soit 436 000 € environ pour notre commune. Ce projet serait subventionné à 80 % . Il resterait 20 % à la charge des propriétaires riverains et des communes.

La séance est levée à 23 h 15

Prochaine réunion : Mardi 14 mai à 20 heures.

Affiché le 9 avril à 18 heures,

Le Maire,

Robert TARDY